

# Vous allez avoir 16 ans ? C'est le moment de songer à la conduite accompagnée.

Après une formation théorique et pratique, vous devrez parcourir au moins 3 000 kilomètres avec un accompagnateur. Vous pourrez alors passer le permis de conduire dès vos 18 ans. Ceux qui ont suivi cette filière connaissent un meilleur taux de réussite au permis de conduire.

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Vous multipliez vos chances de réussite au permis de conduire.
- La durée de la période probatoire, pendant laquelle vous ne disposez que de 6 points, sera de deux ans au lieu de trois.
- Vous bénéficierez de tarifs avantageux pour votre premier contrat d'assurance.
- Cette formule d'apprentissage est moins onéreuse que la filière classique.
- La conduite accompagnée offre surtout l'opportunité d'acquiescer très tôt la meilleure attitude au volant.

En savoir plus ?

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
Arche Sud - 92055 La Défense cedex

# LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

## L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC)



Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières - LOWE STRATEUS - RCS PARIS B 562 11 732 - SEPTEMBRE 2008

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



# QUAND L'INSCRIPTION EST-ELLE POSSIBLE ?

Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) en école de conduite, il faut :

- être âgé d'au moins 16 ans ;
- avoir l'accord de ses parents et de l'assureur du véhicule ;
- être titulaire de l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de niveau 2, passée en classe de 3<sup>e</sup> ou de l'Attestation de sécurité routière (ASR).

# QUAND PEUT-ON CONDUIRE ACCOMPAGNÉ ?

Avant de pouvoir conduire avec votre accompagnateur, vous devez suivre une formation initiale qui comprend :

- une évaluation préalable ;
- une formation théorique qui vous permettra de préparer le code ;
- une formation pratique dont la durée ne peut être inférieure à 20 heures.

Une fois le code obtenu et lorsque votre niveau de conduite est jugé suffisant, une attestation de fin de formation initiale vous est délivrée.

## Des atouts pour les jeunes

En 2007, 206 550 permis de conduire de la catégorie B ont été délivrés via la filière de l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC), soit 2,12 % de plus qu'en 2006.

Le taux de réussite de la filière « classique » était de 54 % contre 70 % pour la filière AAC en 2007. Outre ces meilleurs taux de réussite, la conduite accompagnée offre une véritable expérience de conduite permettant d'acquérir une conduite plus sûre.

# COMMENT SE DÉROULE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

Sur une durée comprise entre un an minimum et trois ans maximum, vous devez conduire au moins 3 000 kilomètres sur des parcours variés, en présence d'un accompagnateur.

Un suivi est assuré par votre école de conduite sous la forme de deux rendez-vous pédagogiques, après 1 000 et 3 000 kilomètres.

Chaque rendez-vous se déroule en présence de votre accompagnateur et de votre formateur. Il se compose d'une heure de conduite pour évaluer vos progrès et de deux heures en salle, consacrées à des échanges et débats autour du thème de la sécurité routière.

C'est lors du deuxième rendez-vous pédagogique que le formateur décide si vous serez apte à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsque vous aurez 18 ans.

# QUI PEUT ÊTRE ACCOMPAGNATEUR ?

Votre accompagnateur doit répondre à certaines conditions :

- être âgé d'au moins 28 ans ;
- être titulaire du permis B depuis au moins trois ans ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- ne pas avoir été condamné pour certains délits routiers ;
- être mentionné dans le contrat signé avec votre école de conduite.








LES 15-24 ANS REPRÉSENTENT 13 % DE LA POPULATION, MAIS 26 % DES PERSONNES TUÉES SUR LA ROUTE.



# QUELLES SONT LES RÉGLES À RESPECTER ?

Toutes les règles du Code de la route doivent être respectées par vous-même et par votre accompagnateur. Mais en plus :

- vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;
- vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices :

	LIMITATION DE VITESSE
<b>Autoroute</b> 	
<b>Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central</b>	
<b>Autres routes</b> 	
<b>Agglomération</b> 	

## Quelques recommandations

- Un livret d'apprentissage vous est remis au début de la formation. Il vous permet de mesurer vos progrès. N'oubliez pas d'y reporter tous les parcours effectués.
- Conservez toujours le livret d'apprentissage avec vous quand vous conduisez ainsi que l'extension de garantie délivrée par votre assureur. Ces documents tiennent lieu de justificatifs en cas de contrôle par les forces de l'ordre.
- Le véhicule que vous utilisez doit être équipé de deux rétroviseurs latéraux.
- En cas d'infraction, vous êtes responsable devant la loi. Vous pouvez donc être poursuivi devant les tribunaux et condamné à une amende. En cas d'accident, vous pouvez également être impliqué civilement ou pénalement. Enfin, la responsabilité de votre accompagnateur peut être retenue en cas d'infraction ou d'accident.

N'OUBLIEZ PAS D'APPOSER LE DISQUE « CONDUITE ACCOMPAGNÉE » À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE.



IL EST POSSIBLE D'AVOIR PLUSIEURS ACCOMPAGNATEURS.

